

# L'indépendance de la recherche

Autor(en): **Foray, Dominique**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): **22 (2010)**

Heft 86

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-971114>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# L'indépendance de la recherche

Un système composé de chercheurs totalement indépendants ne donne pas nécessairement les meilleurs résultats du point de vue de l'intérêt de la société.

L'indépendance de la recherche est néanmoins un bien précieux. Celui-ci est-il menacé ? Si oui, comment le préserver ?

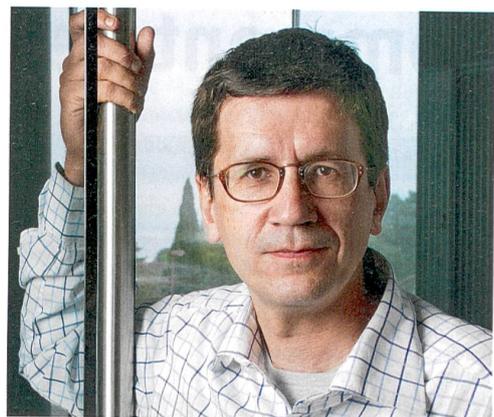
PAR DOMINIQUE FORAY

L'indépendance est pluridimensionnelle. Il y a l'indépendance en matière de choix de domaines et de décisions de recherche, l'indépendance quant à l'utilisation des résultats de la recherche et celle de l'expertise.

La première dimension ne semble pas beaucoup plus menacée aujourd'hui qu'hier. Ce qui est en question ici a principalement trait aux relations de collaboration entre l'université et l'industrie ainsi qu'à la façon dont cette dernière peut intervenir dans la définition des agendas de recherche. Depuis fort longtemps, les chercheurs académiques contribuent à la résolution des problèmes posés par la mise en œuvre de nouvelles technologies dans un cadre industriel. Dès le début du XXe siècle, le MIT aux Etats-Unis s'est présenté comme une école « perméable » et a créé divers mécanismes pour que cette liaison fonctionne bien. Les choix des domaines et des thèmes sont faits dans ce cadre et ne viennent pas fondamentalement altérer l'indépendance de la recherche.

L'indépendance quant à l'utilisation des résultats de recherche pose aujourd'hui plus de questions. L'utilisation intensive de la propriété intellectuelle pour protéger les résultats de recherche semble procéder d'une préoccupation légitime : il s'agit de sécuriser les investissements consentis pour permettre la traduction d'une idée ou d'un savoir en un produit commercialisable.

Le principe de la licence exclusive cédée à une entreprise permet la création de cet environnement économique sécurisé, sans lequel celle-ci n'engagerait pas d'investissements lourds sur des projets incertains. Mais en cédant une licence exclusive, le chercheur perd la maîtrise de la circulation de son « œuvre », n'est plus libre de réutiliser la connaissance produite, de la proposer à d'autres ou simplement de la déposer dans le domaine public. Dans certaines circonstances, la privatisation des outils et des résultats de



EPFL

recherche bloque le progrès des sciences. Dans ces cas, la création de « biens communs de recherche » légalement protégés, par exemple des licences publiques pour mettre les résultats de recherche à l'abri d'une utilisation par des privés, est certainement souhaitable.

Le problème posé par l'expertise est sans aucun doute le plus aigu. La recherche académique assume traditionnellement un rôle d'expertise indépendante lorsque les décisions qui doivent être prises par la société ont une dimension scientifique. Les affaires dans lesquelles les chercheurs sont soupçonnés d'avoir perdu leur indépendance, par exemple face aux intérêts économiques de certaines grandes entreprises, semblent se multiplier.

Une transparence totale à propos de l'identité des experts et une information claire sur leurs possibles relations avec l'économie sont des exigences aujourd'hui incontournables, mais encore peu respectées. L'exigence n'est toutefois pas seulement du côté de ceux qui les sollicitent (gouvernements, organisations internationales, entreprises). Elle concerne aussi ceux qui les emploient – les universités. Celles-ci doivent soutenir sans faille leurs chercheurs, même quand ceux-ci obtiennent et publient des résultats qui peuvent déranger les affaires de sponsors existants ou potentiels. Là encore, ce n'est pas évident ! ■

Dominique Foray dirige la Chaire en économie et management de l'innovation de l'EPFL. Il est membre de la Division recherche orientée du Conseil national de la recherche du FNS.